



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEMOUSTAUSSOU

**Délibérations du
13 juillet 2021**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEMUSTAUSOU**

DELIBERATION N° 2021 - 055

Date de convocation : 06 juillet 2021	Date d'affichage : 15 juillet 2021
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Présents : 22	Absents : 05
Ayant donné procuration : 05	Votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le 13 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle François MITTERRAND, en séance publique sous la présidence de M. Bruno GIACOMEL, Maire.

Présents : M. Bruno GIACOMEL, M. Roger LORION, Mme Hélène RIGAUD, M. Jean-Louis BIZOT, Mme Sylvie VALLES, M. Patrick MERCERON, Mme Eliane PUJOL, M. Michel GUIRAUD, M. Jean-Louis BASSO, M. Thierry ORMIERES, M. Alain ROSSET, Mme Claire ALABERT, M. Thierry BENNES, Mme Valérie FREMY BIGAUL, M. Claude TONELLO, Mme Florence DELAUR, M. Bruno ALLART, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Alexandra BURTICA, Mme Sonia MAMOU, M. Michel RAGOSO, Mme Marie-Lise ANTOLIN,

Absents excusés : Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL.

Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL ont donné respectivement procuration à M. Bruno GIACOMEL, Mme Hélène RIGAUD, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Roger LORION, M. Michel RAGOSO conformément aux dispositions de la loi du 6 Septembre 1948, article 2, ainsi qu'à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Thierry ORMIERES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ALAE AVEC LE CIAS DE
CARCASSONNE AGGLO SOLIDARITE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition du CIAS « Carcassonne Agglo Solidarité » autorise le Président ou le Vice-Président à signer les conventions de mise à disposition de personnel avec les communes concernées par ce dispositif

Accusé de réception en préfecture
le 16/07/2021 à 10h20
Date de télétransmission : 16/07/2021
N° de télétransmission : 2021071600002

Vu les avis favorables des agents concernés par la convention de mise à disposition de personnel ALAE,

Considérant la demande du CIAS « Carcassonne Agglo Solidarité » de mettre à disposition du CIAS « Carcassonne Agglo Solidarité » :

- 1 agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles
- 1 adjoint technique territorial
- 1 adjoints technique territorial jusqu'au 16 novembre 2021
- 1 agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à partir du 18 novembre 2021
- 1 agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles

afin d'exercer la fonction d'animateur d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021, renouvelable deux fois

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel avec le CIAS « Carcassonne Solidarité »,

DIT qu'une facture sera établie trimestriellement au CIAS « Carcassonne Agglo Solidarité » pour le remboursement du montant de la rémunération des agents mis à disposition au prorata temporis sur présentation d'un état annuel accompagné des bulletins de salaires correspondants,

DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Le Maire

Bruno GIACOMEL


Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20210713-2021-055-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEMUSTAUSOU****DELIBERATION N° 2021 - 056**

Date de convocation : 06 juillet 2021	Date d'affichage : 15 juillet 2021
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Présents : 22	Absents : 05
Ayant donné procuration : 05	Votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le 13 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle François MITTERRAND, en séance publique sous la présidence de M. Bruno GIACOMEL, Maire.

Présents : M. Bruno GIACOMEL, M. Roger LORION, Mme Hélène RIGAUD, M. Jean-Louis BIZOT, Mme Sylvie VALLES, M. Patrick MERCERON, Mme Eliane PUJOL, M. Michel GUIRAUD, M. Jean-Louis BASSO, M. Thierry ORMIERES, M. Alain ROSSET, Mme Claire ALABERT, M. Thierry BENNES, Mme Valérie FREMY BIGAUL, M. Claude TONELLO, Mme Florence DELAUR, M. Bruno ALLART, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Alexandra BURTICA, Mme Sonia MAMOU, M. Michel RAGOSO, Mme Marie-Lise ANTOLIN,

Absents excusés : Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL.

Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL ont donné respectivement procuration à M. Bruno GIACOMEL, Mme Hélène RIGAUD, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Roger LORION, M. Michel RAGOSO conformément aux dispositions de la loi du 6 Septembre 1948, article 2, ainsi qu'à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Thierry ORMIERES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

PACTE DE GOUVERNANCE DE CARCASSONNE AGGLO

M. Le Maire informe les membres du Conseil que la loi "engagement et proximité" a créé le pacte de gouvernance qui entend conforter la place des élus municipaux au sein de leurs EPCI.

Cet acte fondateur de l'esprit intercommunal et de l'implication de l'ensemble des communes, quelles que soient leurs tailles, a pour ambition de définir les relations entre les communes et leur intercommunalité à la suite d'un renouvellement général des conseils municipaux ou alors d'une fusion (article L5211-11-2 du Code général des Collectivités Territoriales).

M. Le Maire informe les membres du Conseil que la loi "engagement et proximité" a créé le pacte de gouvernance qui entend conforter la place des élus municipaux au sein de leurs EPCI.

011-211104294-20210713-2021-056-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

Si le recours au pacte n'est en rien une obligation, les élus communautaires ont choisi à l'unanimité, par délibération en date du 17 juillet 2020, d'engager les débats et d'œuvrer pour l'élaboration et l'écriture du pacte de gouvernance.

Envisagé comme un véritable « contrat entre les communes, les élus et Carcassonne Agglo », ce document redéfinit le fondement de l'action publique locale et répond à plusieurs objectifs :

- Disposer d'un acte fondateur de la prise de décision, ossature de la gouvernance,
- Donner à chacun sa juste place dans le schéma décisionnel de la collectivité,
- Fédérer les communes et l'agglomération,
- Définir les engagements et le rôle des élus communautaires et municipaux dans l'action communale,
- Renforcer l'esprit communautaire.

C'est donc dans cet esprit fédérateur, que le pacte de gouvernance a été élaboré après une large phase de concertation avec pour acteurs(trices) les Elu(e)s (cycle d'acculturation, commissions, conseils de territoire,...).

Ce document, joint en annexe, est le socle de la nouvelle gouvernance, il remet les communes et l'ensemble des élus municipaux au centre de l'action intercommunale comme acteur principal des politiques publiques locales, au plus près des préoccupations et enjeux locaux.

A l'issue de ce processus partagé et constructif, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'ensemble des conseils municipaux est invité à exprimer son avis.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
Par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le pacte de gouvernance de Carcassonne Agglo.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Le Maire



Bruno GIACOMEL



Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20210713-2021-056-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEMUSTAUSOU****DELIBERATION N° 2021 - 057**

Date de convocation : 06 juillet 2021	Date d'affichage : 15 juillet 2021
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Présents : 22	Absents : 05
Ayant donné procuration : 05	Votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le 13 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle François MITTERRAND, en séance publique sous la présidence de M. Bruno GIACOMEL, Maire.

Présents : M. Bruno GIACOMEL, M. Roger LORION, Mme Hélène RIGAUD, M. Jean-Louis BIZOT, Mme Sylvie VALLES, M. Patrick MERCERON, Mme Eliane PUJOL, M. Michel GUIRAUD, M. Jean-Louis BASSO, M. Thierry ORMIERES, M. Alain ROSSET, Mme Claire ALABERT, M. Thierry BENNES, Mme Valérie FREMY BIGAUL, M. Claude TONELLO, Mme Florence DELAUR, M. Bruno ALLART, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Alexandra BURTICA, Mme Sonia MAMOU, M. Michel RAGOSO, Mme Marie-Lise ANTOLIN,

Absents excusés : Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL.

Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL ont donné respectivement procuration à M. Bruno GIACOMEL, Mme Hélène RIGAUD, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Roger LORION, M. Michel RAGOSO conformément aux dispositions de la loi du 6 Septembre 1948, article 2, ainsi qu'à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Thierry ORMIERES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

**CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN
NOUVEAU CONCEPT MANAGEMENT DES TERRITOIRES INTELLIGENTS AU
TRAVERS D'UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL « E-mairie » PAR LE DEPLOIEMENT
DU LOGICIEL CITECAAS**

M. Le Maire informe les membres du Conseil que CitéConnect est une société qui intervient sur les secteurs des Télécoms, qui véhicule un message d'accessibilité aux territoires intelligents pour toutes les collectivités (nouvelles générations de Smartcity, les SmallSmartCity - villes intermédiaires et villages).

L'objectif est de connecter durablement tous les territoires et d'aider toutes les collectivités à manager leurs équipements, à simplifier leur quotidien, à sécuriser leurs infrastructures et à mutualiser les coûts.

Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20210713-2021-057-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

Le concept "CitéCaaS" est une synthèse de l'évolution des besoins que rencontrent les collectivités et l'évolution des usages qu'elles rencontreront demain (transition numérique, digitalisation, mutualisation des services et des coûts, travail à distance, évolution des attentes et des usages du numérique, gestion de la complexité de management et de gestion de tous les aspects techniques gravitant autour de ces évolutions).
 CitéCaaS est en fait un concept "e-mairie" permettant de simplifier le quotidien des collectivités afin qu'elles puissent se recentrer sur leurs véritables missions.

Le concept proposera à terme les briques suivantes :

CitéCaaS, la plateforme « Smart & digitale » des communes Un logiciel regroupant l'intégralité des métiers nécessaires à la bonne gestion d'une commune	CitéCaaS bureautique Drive, Emails, agenda, open office ou pack office	CitéCaaS Métiers Intégration à la plateforme de tous vos logiciels métiers!	CitéCaaS Com Visio, chat, softphone, forum
	CitéCaaS Centralisation Accéder à toutes vos infrastructures techniques : vidéoprotection, EP, Contrôle d'accès, prévention des risques, télécoms, wifi...	CitéCaaS Smart La gestion de tous vos objets connectés	CitéCaaS Supervision Un dashboard récapitulatif
	CitéCaaS Gestion Marketplace, gestion des collaborateurs, récapitulatifs des contrats en cours	CitéCaaS DSI Centre de support technique, DSI partagée, Sécurité des accès, hébergement des données, RGPD	CitéCaaS Citoyens Communication vers les citoyens, Appli citoyen (en cours de dev)

Dans ce contexte, CitéConnect, avec l'appui de Carcassonne Agglo en tant que partenaire, notamment par l'intermédiaire de la Direction des Systèmes d'Information (DSI), et des communes souhaitant bénéficier gratuitement du concept, propose une mise en place logistique du logiciel CitéCaas par le biais d'une convention.

Cette convention définit les modalités de la mise en place de cette expérience qui permettra de tester cette innovation à destination des collectivités pour une période de six mois, du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021, d'identifier les éventuelles difficultés techniques et humaines, et d'obtenir un retour sur l'expérience utilisateur.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
 Par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE la convention tripartite de partenariat avec CitéConnect et Carcassonne Agglo, annexée à la présente délibération, réglant les modalités de fonctionnement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.


Le Maire,
Bruno GIACOMEL

Accusé de réception en préfecture
 011-217104294-20210713-2021-057-DE
 Date de rétransmission : 10/07/2021
 Date de réception en préfecture : 16/07/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEMOSTAUSSOU****DELIBERATION N° 2021 - 058**

Date de convocation : 06 juillet 2021	Date d'affichage : 15 juillet 2021
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Présents : 22	Absents : 05
Ayant donné procuration : 05	Votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le 13 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle François MITTERRAND, en séance publique sous la présidence de M. Bruno GIACOMEL, Maire.

Présents : M. Bruno GIACOMEL, M. Roger LORION, Mme Hélène RIGAUD, M. Jean-Louis BIZOT, Mme Sylvie VALLES, M. Patrick MERCERON, Mme Eliane PUJOL, M. Michel GUIRAUD, M. Jean-Louis BASSO, M. Thierry ORMIERES, M. Alain ROSSET, Mme Claire ALABERT, M. Thierry BENNES, Mme Valérie FREMY BIGAUL, M. Claude TONELLO, Mme Florence DELAUR, M. Bruno ALLART, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Alexandra BURTICA, Mme Sonia MAMOU, M. Michel RAGOSO, Mme Marie-Lise ANTOLIN,

Absents excusés : Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL.

Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL ont donné respectivement procuration à M. Bruno GIACOMEL, Mme Hélène RIGAUD, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Roger LORION, M. Michel RAGOSO conformément aux dispositions de la loi du 6 Septembre 1948, article 2, ainsi qu'à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Thierry ORMIERES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

**MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE et DU DOCUMENT
D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS - DICRIM**

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune, intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Il comprend à la fois les diagnostics des différents risques et les modalités d'organisation de la protection et du soutien à la population. Enfin, il alimente les plans ORSEC de protection générale des populations.

Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20210713-2021-058-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Villemoustaussou a été élaboré en 2012. La commune de Villemoustaussou est concernée par les risques suivants : inondations, transports de matières dangereuses, feu de forêt et rupture de barrage.

Depuis 2012, des mises à jour ont été effectuées notamment dans l'annuaire et les coordonnées des différents organismes concernés, mais également en raison des inondations de 2018.

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est un document synthétique et il a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis.

Il comprend de manière générale la description des risques et de leurs conséquences prévisibles, les événements et accidents significatifs survenus dans la commune, l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Au vu des évolutions successives liées notamment aux aléas climatiques, il est nécessaire d'approuver la mise à jour globale du PCS et du DICRIM.

La commission « Sécurité prévention », qui s'est réunie le 5 juillet 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Villemoustaussou,

APPROUVE la mise à jour du Document d'information communal sur les risques majeurs de la commune de Villemoustaussou.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Le Maire,

Bruno GIACOMEL


Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20210713-2021-058-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEMOSTAUSSOU****DELIBERATION N° 2021 – 059**

Date de convocation : 06 juillet 2021	Date d'affichage : 15 juillet 2021
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Présents : 22	Absents : 05
Ayant donné procuration : 05	Votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le 13 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle François MITTERRAND, en séance publique sous la présidence de M. Bruno GIACOMEL, Maire.

Présents : M. Bruno GIACOMEL, M. Roger LORION, Mme Hélène RIGAUD, M. Jean-Louis BIZOT, Mme Sylvie VALLES, M. Patrick MERCERON, Mme Eliane PUJOL, M. Michel GUIRAUD, M. Jean-Louis BASSO, M. Thierry ORMIERES, M. Alain ROSSET, Mme Claire ALABERT, M. Thierry BENNES, Mme Valérie FREMY BIGAUL, M. Claude TONELLO, Mme Florence DELAUR, M. Bruno ALLART, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Alexandra BURTICA, Mme Sonia MAMOU, M. Michel RAGOSO, Mme Marie-Lise ANTOLIN,

Absents excusés : Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL.

Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL ont donné respectivement procuration à M. Bruno GIACOMEL, Mme Hélène RIGAUD, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Roger LORION, M. Michel RAGOSO conformément aux dispositions de la loi du 6 Septembre 1948, article 2, ainsi qu'à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Thierry ORMIERES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

CREATION D'UNE VOIE VERTE /MOBILITE DOUCE**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE CARCASSONNE AGGLO DANS LE CADRE
DES AMENAGEMENTS CŒUR DE VILLAGE**

M. Le Maire informe les membres du Conseil qu'afin de répondre à une demande de plus en plus grande sur les modes doux, une réflexion commune sur la faisabilité d'une liaison ayant un attrait touristique reliant au final le Canal du Midi, a été menée par les élus de la Commune de VILLEMOSTAUSSOU et ceux des communes voisines, VILLEGAILHENC et CARCASSONNE. Cette réflexion a amené les 3 communes à se grouper afin d'étudier la faisabilité d'un tel projet.

Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20210713-2021-059-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

L'objectif de cette programmation est de créer, voire de restaurer, des continuités cyclables et de répondre à plusieurs types de demandes émanant de publics très divers en termes d'usages : les piétons, les cyclistes, les rollers, les personnes à mobilité réduite.

Pour cela, une démarche, en collaboration avec l'Agence Technique Départementale 11, a été engagée et a permis d'identifier la faisabilité d'un tracé labellisé « VOIE VERTE » ainsi qu'une estimation financière.

La voie verte projetée a été découpée en 3 tronçons qui correspondent au tracé traversant chaque commune reliant VILLEGAILHENC par le sud-est, vers VILLEMUSTAUSOU en traversant les chemins et voies urbaines pour aboutir à CARCASSONNE aux abords du Conseil Départemental de l'Aude.

Un passage vers la circulade, ses commerces et ses attraits touristiques est également envisagé. Ce projet de voie verte offrira un itinéraire sécurisé pour les usagers non motorisés via une signalétique et des aménagements de voirie adaptés.

Par cette réalisation, la Municipalité souhaite répondre à une dynamique de développement des modes actifs visant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Elle entend également améliorer le cadre de vie des habitants par une diminution du trafic automobile et répondre à des besoins de santé publique (confort, activité physique et réduction des polluants locaux) et de sécurité routière.

Les travaux à réaliser consisteront à :

- améliorer le confort et la sécurité des sections d'itinéraire sur Villegailhenc et Villemoustaussou Carcassonne,
- améliorer les déplacements des modes actifs sur les distances les plus courtes (commerces, équipements publics etc.) ;
- aménager l'itinéraire via le Fresquel permettant d'accéder à Pont Rouge, à l'Hôtel du Département au Lycée C. CROS, etc.
- aménager l'itinéraire via Bezons avec accès au Canal du Midi et à l'aire de covoiturage.

L'estimatif de chaque tranche pour la commune est réparti comme suit :

- Tranche 1 : 152 000€
 - Tranche 2 : 125 000€
 - Tranche 3 : 98 000€
- = 375 000 € HT, soit 450 000 € TTC

Pour la réalisation de ce programme, la Commune sollicite l'aide financière la plus haute possible auprès de Carcassonne Agglo dans le cadre du dispositif « Aménagements cœur de village ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport présenté et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

SOLLICITE l'aide financière et technique auprès de Carcassonne Agglo dans le cadre du dispositif « Aménagements cœur de village » la plus haute possible pour le financement de la totalité des travaux estimés à 375 000 € HT, soit un 450 000 € TTC

AUTORISE la signature par M. le Maire de toutes les pièces afférentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

LE MAIRE

Bruno GIACOMEL
MAIRIE DE VILLEMUSTAUSOU
★(Aude)★

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEMUSTAUSOU**

DELIBERATION N° 2021 - 060

Date de convocation : 06 juillet 2021	Date d'affichage : 15 juillet 2021
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Présents : 22	Absents : 05
Ayant donné procuration : 05	Votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le 13 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle François MITTERRAND, en séance publique sous la présidence de M. Bruno GIACOMEL, Maire.

Présents : M. Bruno GIACOMEL, M. Roger LORION, Mme Hélène RIGAUD, M. Jean-Louis BIZOT, Mme Sylvie VALLES, M. Patrick MERCERON, Mme Eliane PUJOL, M. Michel GUIRAUD, M. Jean-Louis BASSO, M. Thierry ORMIERES, M. Alain ROSSET, Mme Claire ALABERT, M. Thierry BENNES, Mme Valérie FREMY BIGAUL, M. Claude TONELLO, Mme Florence DELAUR, M. Bruno ALLART, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Alexandra BURTICA, Mme Sonia MAMOU, M. Michel RAGOSO, Mme Marie-Lise ANTOLIN,

Absents excusés : Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL.

Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL ont donné respectivement procuration à M ; Bruno GIACOMEL, Mme Hélène RIGAUD, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Roger LORION, M. Michel RAGOSO conformément aux dispositions de la loi du 6 Septembre 1948, article 2, ainsi qu'à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Thierry ORMIERES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

**OUVERTURE DE LA SALLE COMMUNALE « LE HETET »
FIXATION DES TARIFS DE LOCATION ET DE CAUTION**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'ex. salle de musculation, située dans le complexe « Le Hetet », a été doublement sinistrée par les inondations de 2018 et par un incendie en 2019 et a récemment fait l'objet d'une complète rénovation.

A ce jour, cette salle communale peut de nouveau être mise à disposition, sous réserve de l'avis favorable de la commission de sécurité.

Pour faire face à une demande croissante de la population en matière de salle, il est proposé de mettre ce lieu à la location aux particuliers pour les événements familiaux.

011-211104294-20210713-2021-060-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

Il convient par conséquent de fixer les tarifs de location. Il est rappelé que ces tarifs peuvent être révisés chaque année par nouvelle délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose ainsi la grille tarifaire suivante :

Pour les particuliers hors commune :

- Utilisation le week-end du vendredi soir au dimanche (Samedi et dimanche indissociables) : **montant 750 €.** La caution est de 750 € ;
- Utilisation la semaine, pour une journée de 9h à 24h (sauf le lundi) : **montant 350 €.** La caution est de 750 €.

Pour les particuliers habitant la commune :

- Utilisation le week-end du vendredi soir au dimanche (Samedi et dimanche indissociables) : **montant 100 €.** La caution est de 750 € ;
- Utilisation la semaine, pour une journée de 9h à 24h (sauf le lundi) : **montant 50 €.** La caution est de 750 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DIT que la salle « Le Hetet » sera officiellement ouverte à compter de l'avis favorable de la commission de sécurité ;

FIXE les tarifs de location et de caution de la salle « Le Hetet » conformément au tableau ci-dessus ;

DIT que l'entrée en vigueur de ces tarifs se fera à compter de l'ouverture officielle de la salle ;

DIT qu'un règlement intérieur définira les modalités de locations de cette salle ;

CHARGE Monsieur le Maire d'organiser l'application de ces nouvelles dispositions.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Le Maire

Bruno GIACOMEL


Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20210713-2021-060-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEMUSTAUSOU****DELIBERATION N° 2021 - 061**

Date de convocation : 06 juillet 2021	Date d'affichage : 15 juillet 2021
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Présents : 22	Absents : 05
Ayant donné procuration : 05	Votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le 13 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle François MITTERRAND, en séance publique sous la présidence de M. Bruno GIACOMEL, Maire.

Présents : M. Bruno GIACOMEL, M. Roger LORION, Mme Hélène RIGAUD, M. Jean-Louis BIZOT, Mme Sylvie VALLES, M. Patrick MERCERON, Mme Eliane PUJOL, M. Michel GUIRAUD, M. Jean-Louis BASSO, M. Thierry ORMIERES, M. Alain ROSSET, Mme Claire ALABERT, M. Thierry BENNES, Mme Valérie FREMY BIGAUL, M. Claude TONELLO, Mme Florence DELAUR, M. Bruno ALLART, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Alexandra BURTICA, Mme Sonia MAMOU, M. Michel RAGOSO, Mme Marie-Lise ANTOLIN,

Absents excusés : Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL.

Mme Véronique FABRE, Mme Bernadette GAGLIAZZO, Mme Laurence HOVINGA, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL ont donné respectivement procuration à M. Bruno GIACOMEL, Mme Hélène RIGAUD, Mme Bahia GHRAIRI, Mme Roger LORION, M. Michel RAGOSO conformément aux dispositions de la loi du 6 Septembre 1948, article 2, ainsi qu'à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Thierry ORMIERES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

**RESTAURATION SCOLAIRE
Fixation des tarifs de la régie de recettes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fixation des prix de la restauration scolaire est assurée par la collectivité territoriale compétente sous sa responsabilité.

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006, pour les élèves de l'enseignement public, les prix de la restauration scolaire ne peuvent être supérieurs au coût par usager des charges supportées. Cette disposition plafonne les tarifs afin qu'ils ne puissent pas excéder le montant des charges supportées par la fourniture des repas.

Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20210713-2021-061-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

La collectivité territoriale doit déduire du coût supporté, les subventions de toute nature qu'elle peut percevoir, pour quelque motif que ce soit, au titre du service de restauration scolaire. Les tarifs peuvent être modulés en fonction des ressources des familles et du nombre de personnes vivant au foyer (quotient familial).

Considérant qu'il y a lieu de procéder au recouvrement par la commune des recettes provenant du service cantine scolaire ;

Considérant l'intérêt que représente la mise en place de tarifs adaptés aux revenus des foyers ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Education jeunesse », qui s'est réunie le 5 juillet 2021 ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents :

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE que le calcul du quotient familial de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) est déterminé en fonction des ressources du foyer, soit :

1/12^e des ressources imposables de la famille + prestation familiales mensuelles
Nombre de parts*

* (2 parts pour le couple ou l'allocataire isolé, ½ part supplémentaire pour chacun des deux premiers enfants, 1 part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant, ½ part à partir du 4^{ème} enfant.)

DIT qu'aucune gratuité ne sera accordée, les demandes d'aides sont à formuler auprès de la commune.

ADOPTE la tarification suivante pour un repas :

Quotient familial	TARIFS
Jusqu'à 264 €	0.94 €
De 265 à 395 €	1.98 €
De 396 à 560 €	2.46 €
Au-delà de 561 €	3.25 €

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Le Maire


Bruno GIACOMEL

VILLEMOUSTAUSSOU
(Aude)

Accuse de réception en préfecture
0172104294/20210713-2021061-DE
Date de transmission: 16/07/2021
Date de dépôt en préfecture: 16/07/2021